



Comité Technique Paritaire de l'INRA

du 10 juin 2004

Fait à St Cyr l'Ecole, le 10 juin 2004.

Document consultable sur notre site web : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/>

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT-INRA

A la veille de ce CTP, Mme la Directrice Générale de l'INRA a accordé un entretien au journal « Le Monde » du 9 Juin 2004, laissant entendre que « l'INRA suggère des pistes de réforme par la voix de sa Directrice Générale », incluant entre autres la mise en place de pôles régionaux thématiques et la transformation de l'INRA en agence de moyens. En annonçant ainsi ses conclusions à la presse grand tirage alors qu'une commission de synthèse « indépendante » est censée commencer à travailler à partir du même jour (cf. INTERCOM N°106), Mme la Directrice Générale montre elle-même le peu de cas qu'elle fait de sa propre consultation des personnels.

Dès le départ, la CGT-INRA a considéré que, loin de défendre l'EPST INRA et le statut de ses personnels, la « consultation » lancée par la Direction Générale était une opération destinée à « vernir » d'une caution démocratique la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de restructuration de la recherche publique et de précarisation accélérée de l'emploi. Cela explique sûrement le peu d'empressement des personnels, notamment des catégories B et C mais pas seulement, à s'impliquer en comparaison de la large mobilisation pour le rétablissement des 550 postes supprimés au budget 2004.

A l'inverse, notre syndicat a invité les personnels à signer une pétition, déjà reprise par plus de 700 agents, voire à la voter comme cela a déjà été fait dans les conseils de Centre de Rennes et d'Orléans, affirmant la défense de l'INRA comme EPST et du statut de titulaires pour tous ses personnels.

Ce n'est pas exactement ce que vous dites dans l'interview.

Vous ne pouvez cependant que constater que, même dans le cadre très ambigu de votre consultation, la grande majorité de ceux qui se sont exprimés ont fait valoir leur exigence que les emplois de toutes catégories, ITA comme chercheurs, continuent à être fondés sur le statut de titulaires. Allez vous passer outre et prendre en compte les quelques voix discordantes prônant le développement des CDD, en conformité avec votre questionnaire mais aussi des textes publiés ici ou là par des personnalités « éclairées » ayant oublié qu'elles ne sont ce qu'elles sont que parce qu'elles ont bénéficié de ce statut de titulaire toute leur vie professionnelle ? Est-ce un hasard si vous êtes muette sur ces questions dans l'article du Monde ?

Cela nous ramène à la question des 550 postes, et des 101 pour l'INRA. Nous ne pouvons que déplorer la confusion entretenue autour de leur rétablissement effectif, difficilement compréhensible et surtout porteur de larges frustrations parmi des personnels étant persuadés s'être fait encore une fois « avoir ». Vous nous avez indiqué qu'un certain nombre, au total 14 CR sur 25 et 31 IT sur 77, sont « gagés », les uns par des détachements d'enseignants-chercheurs, les autres par des CDD déjà recrutés. Cela ne nous satisfait pas. D'une part, nous

voulons savoir pourquoi le prochain collectif budgétaire ne prévoit pas le rétablissement de ces postes. Ensuite, pour lever toute ambiguïté, nous vous demandons que soit précisé clairement à quelle date chacun des enseignants ou CDD a été recruté à l'INRA, et surtout à quelle date ces postes vont être libérés et donc à quelle date butoir vous vous engagez à recruter des titulaires sur ces postes. En l'absence de réponse claire et détaillée, les personnels ne pourraient qu'avoir les plus grandes suspensions sur la préparation du budget 2005 et des débats concomitants sur la loi d'orientation et de programmation.

Enfin, nous dénonçons encore une fois la volonté de la Direction Générale de ne pas recruter en AGT alors que des postes de cette catégorie sont rétablis. La suppression progressive des AGT à l'INRA, contraire à l'intérêt des jeunes titulaires d'un CAP, va de pair avec l'accélération de la sous-traitance pour nombre de tâches relevant d'une partie du processus de recherche.


MOTION

« *Le CTP réaffirme son attachement :*

- *au statut national de l'INRA comme EPST assurant une mission de service public de recherche agronomique*
- *à la référence au statut de titulaires de la Fonction Publique d'Etat pour l'ensemble des personnels*
- *au maintien d'un financement national et public assurant les moyens de travail et la rémunération des personnels »*

18 Pour, 2 refus de vote.

POUR QUE L'INRA RESTE PUBLIC ET SES PERSONNELS TITULAIRES, SIGNEZ LA PETITION DE LA CGT-INRA !



Nous, soussignés, réaffirmons notre attachement à un service public de recherche scientifique agronomique, ce qui signifie :

- **Le maintien d'un Etablissement Public Scientifique et Technologique, l'INRA, au service de tous,** avec un financement public direct, continu et suffisant qui lui garantisse sur le long terme :
 - les moyens de fonctionner de manière indépendante,
 - l'impartialité de ses travaux
- **Ses personnels doivent donc être permanents titulaires Fonction Publique d'Etat.** la précarité ne pouvant que fragiliser la durabilité et la fiabilité de nos travaux. Après le rétablissement effectif des 550 postes supprimés en 2004, cela implique à minima le recrutement de titulaires sur tous les postes à libérer par départs en retraite dans les prochaines années.

Nous réaffirmons la pluralité des missions de l'INRA. Notre Institut ne saurait être mis au service de lobbies économiques. **L'INRA doit garder son caractère national incluant un maillage du territoire avec une cohérence scientifique, sans concurrence entre les centres de recherche, en métropole comme dans les territoires d'Outremer.** De même, la cohérence des équipes de recherche est contradictoire avec l'instauration d'un quelconque salaire au mérite, quelle que soit la catégorie ou le lieu de travail.

Le principal objet de l'INRA doit être le développement des connaissances et la poursuite des recherches en lien avec sa spécificité agronomique.

NOM	PRENOM	LABO, SERVICE, ou UNITÉ	VILLE	SIGNATURE

Signatures à faxer à :

- M. d'Auberl, Ministre délégué à la Recherche FAX : 01 55 55 83 67
- Mme Guilleu, Direction Générale de l'INRA FAX : 01 42 75 90 55
- Et au secrétariat administratif de la CGT-INRA FAX : 01 39 02 14 50

Petite réalisée par la Commission Exécutive de la CGT-INRA, le 28 avril 2004.
Secrétariat Administratif du Syndicat National CGT-INRA
RN 10 - Porte de St Cyr - 75210 Saint Cyr l'École Tél. 01 39 02 96 96 - Fax : 01 39 02 14 50
E-Mail : cgt@inra.fr - Site : http://www.inra.fr/cgt-inra